

Rapport d'évaluation

**Bilan du plan d'aide à la réussite
(2000-2003)**

du Cégep de Saint-Hyacinthe

Mai 2004

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Au printemps 2000, le ministère de l'Éducation du Québec a demandé à tous les collèges d'élaborer un plan triennal d'aide à la réussite devant être implanté dès l'année scolaire 2000-2001. Ce plan devait préciser les obstacles à la réussite et à la diplomation, proposer des objectifs mesurables et prévoir les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a déjà évalué la qualité formelle du plan de chacun des collèges et elle a examiné le suivi que ceux-ci y ont apporté en 2001-2002. Elle évalue maintenant l'efficacité de chacun de ces plans d'aide à la réussite.

Lors de sa réunion tenue le 20 mai, la Commission a évalué le bilan que le Cégep de Saint-Hyacinthe a dressé de l'application de son plan d'aide à la réussite. Elle a accordé une importance particulière aux indicateurs de réussite, à la mise en œuvre du plan et à l'efficacité des mesures d'aide.

La Commission expose ci-après son analyse du rapport du plan d'aide à la réussite du Collège et formule, au besoin, des suggestions et des recommandations dans le but de l'aider dans la production de son prochain plan.

Les indicateurs de réussite

Les données sur les indicateurs de réussite proviennent des statistiques du ministère de l'Éducation. Elles concernent la réussite des cours en première session, la réinscription au troisième trimestre et la diplomation et elles portent sur les cohortes des nouveaux inscrits à chaque session d'automne. Les statistiques relatives à la réinscription et à la diplomation incluent tous les élèves du Collège d'une même cohorte, que ceux-ci aient poursuivi ou non leurs études dans le même programme ou dans le même établissement. Les cohortes analysées pour la réussite des cours au premier trimestre sont celles de 1998 à 2002, alors que la réinscription au troisième trimestre est étudiée pour les cohortes de 1998 à 2001. L'examen des taux de diplomation couvre les cohortes de 1994 à 2000, selon les secteurs et la durée d'observation. Dans tous les cas, les deux premières cohortes servent de point de référence car elles ne comptent aucun élève ayant pu être touché par le plan d'aide à la réussite, alors que les cohortes suivantes sont composées d'élèves susceptibles d'avoir été rejoints par les mesures du plan.

Le Collège devait analyser l'évolution des indicateurs de réussite et de persévérance en relation avec les cibles qu'il s'était fixées. Il devait aussi examiner l'évolution du taux de diplomation.

La réussite des cours en première session

L'indicateur du taux global de réussite des cours en première session demeure stable lorsque l'on compare la moyenne des années de référence à celle de l'application du plan de réussite. Par ailleurs, on observe une proportion accrue d'élèves réussissant tous leurs cours. Le taux de réussite « *nul et faible* » est stable. Les cibles de réussite « *maximal* » sont atteintes pour les cohortes 2001 et 2002.

La réinscription au troisième trimestre

La rétention des élèves s'améliore pour l'ensemble des programmes et cette progression est constante depuis 1998. En comparaison encore une fois avec la moyenne des années de référence, l'indicateur décrit une augmentation significative du taux de réinscription pour les programmes préuniversitaires et une légère progression pour les programmes techniques. Soulignons que les cohortes des programmes techniques ont un petit nombre d'élèves, ce qui limite la portée des interprétations. Le taux de persévérance augmente dans trois programmes ciblés par le ministère de l'Éducation, *Informatique*, *Soins infirmiers* et *Sciences humaines* et dans deux programmes ciblés par le Collège, *Arts et lettres* et *Sciences de la nature*.

La diplomation

Il est encore trop tôt pour apprécier pleinement l'effet du plan de réussite sur la diplomation. En général, le taux de diplomation s'améliore tant en durée prévue qu'à plus long terme.

En tenant compte du taux pondéré de diplomation, le Collège enregistre des résultats négatifs mais cet écart diminue pour l'ensemble des secteurs.

Appréciation des résultats obtenus

Les indicateurs qui traduisent les meilleurs résultats sont le taux de réinscription au troisième trimestre et le taux de diplomation.

Le Collège mentionne qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions sur l'efficacité des mesures. Il constate tout de même que le taux de réussite « *maximal* » pour les cohortes 2001 et 2002 est supérieur aux cibles fixées le 8 mai 2001 et que les taux de réussite et de diplomation sont supérieurs à ceux du réseau. La Commission note toutefois que le taux

global de réussite des cours à la première session demeure stable et mériterait une attention particulière. Le Collège indique qu'il exercera une vigie soutenue et accroîtra ses efforts pour la réussite des cours dans certains programmes. La Commission l'encourage à donner suite à ses intentions et à porter une attention particulière à la réussite à la première session.

La mise en œuvre

Le rapport du Collège mentionne que la mise en œuvre du plan a été laborieuse au départ en raison d'une difficulté à mobiliser l'ensemble du personnel et de l'absence de consensus entre la direction et les enseignants quant aux objectifs précis du plan de réussite. Les deux années suivantes permirent un rattrapage significatif quant à l'efficacité des mesures.

Le calendrier d'implantation s'échelonnait sur trois ans et comportait une série de mesures à implanter ou à reconduire pour chacune de ces années. Une majorité des mesures a été réalisée ou est en voie de réalisation. D'autres mesures non encore implantées seront mises en œuvre prochainement.

L'efficacité des mesures

Le Collège a décrit et évalué plusieurs mesures d'aide en utilisant des données quantitatives et perceptuelles variées. Les élèves de plusieurs programmes ont pu bénéficier de mesures d'aide à la réussite qui semblent avoir porté fruit notamment le Centre intégré d'aide à la réussite, lieu de convergence des principales interventions liées à la réussite scolaire. La formule de tutorat par les pairs a supporté la réussite des élèves dans plusieurs cours ciblés. La Commission encourage le Collège à poursuivre l'application des mesures les plus efficaces particulièrement celles en lien avec les programmes ciblés.

Le Collège mentionne que l'efficacité de plusieurs mesures reste difficile à quantifier entre autres les mesures d'accompagnement vers les carrières technologiques. Aussi, certaines mesures sont décrites sans jugement de leur efficacité. C'est le cas des contrats découlant du règlement sur la réussite qui sont décrits sans analyse et sans explication quant aux résultats inférieurs au trimestre d'hiver 2003. Le Collège mentionne par ailleurs que l'élaboration du prochain plan d'aide à la réussite devra tenir compte d'une démarche instrumentée d'évaluation de l'efficacité des mesures d'aide. En conséquence, la Commission invite le Collège à faire une analyse plus approfondie de l'efficacité des

mesures mises en place et à se doter d'instruments pour mieux mesurer l'efficacité d'un plus grand nombre de mesures d'aide à la réussite.

Le Collège a mis en place des mesures pour soutenir la réussite dans certains programmes notamment *Sciences humaines* et *Techniques informatiques*. Le Collège se propose d'accroître ses mesures d'aide pour les programmes *Soins infirmiers*, *Techniques administratives* et *Arts et lettres* qui ont des résultats plus faibles. La Commission note avec intérêt les efforts entrepris en ce sens.

Conclusion

La plupart des indicateurs de réussite sont en progression et les résultats se rapprochent des cibles que le Collège s'était fixées. La Commission souligne la volonté du Collège de mettre en œuvre des mesures d'aide variées pour soutenir la réussite de ses élèves. Certaines actions ont été efficaces et appréciées des utilisateurs, entre autres, la formule de tutorat par les pairs.

Le Collège aurait intérêt à porter une attention accrue à la réussite des cours à la première session particulièrement au taux de réussite « *nul et faible* ». Le Collège devrait également se doter d'instruments de mesure permettant d'évaluer un plus grand nombre de mesures d'aide.

La Commission note, en outre, que le Collège avait mis en place des mesures visant le perfectionnement des enseignants dans le processus d'aide aux élèves par la tenue de journées pédagogiques. Ces actions ont été mises en œuvre mais le Collège ne les a pas évaluées dans son bilan. Il eût été judicieux que cette évaluation soit réalisée compte tenu de la volonté de mobilisation du personnel exprimée par la direction et de l'importance de la relation maître-élève. La Commission encourage le Collège à poursuivre en ce sens dans son prochain plan.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Marthe Bolduc, agente de recherche